



## APPEL D'OFFRES

### CONTACTS :

#### Réseau santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador

Lise Richard

Directrice

65 Ch. Ridge

Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4P5

[lise.richard@fftnl.ca](mailto:lise.richard@fftnl.ca)

+1 709 668-1678

#### Réseau Santé – Nouvelle-Écosse

Pierre Roisé

Directeur général

204 - 25 rue Wentworth

Dartmouth (N.-É.) B2Y 2S7

[reseau@reseausantene.ca](mailto:reseau@reseausantene.ca)

+1 (902) 222-5871

### DÉLAI DE PRÉSENTATION DE L'APPEL D'OFFRES ET MODALITÉS DE RÉCEPTION DES OFFRES

Les soumissions devront être reçues **par courriel** ( [lise.richard@fftnl.ca](mailto:lise.richard@fftnl.ca) ), au plus tard le **lundi 28 octobre 2019 à 12h** à l'attention de : Mme Lise Richard, directrice du Réseau Santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador.

## 1. OBJET

### Les organismes

Le Réseau Santé – Nouvelle-Écosse (RSNE – [www.reseausantene.ca](http://www.reseausantene.ca)) et le Réseau santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador (RSFTNL – [www.francotnl.ca/reseausante](http://www.francotnl.ca/reseausante)) sont des organismes sans but lucratif, qui ont pour mission de promouvoir et d'améliorer l'accessibilité en français aux services de santé et de mieux-être de qualité dans toutes les régions acadiennes et francophones de leurs provinces respectives.

Leur vision est que les Acadiens et les Acadiennes et francophones s'épanouissent en bénéficiant d'un système de santé respectueux de leurs valeurs culturelles, sociales et linguistiques.

En vue de parvenir à la réalisation de sa mission, le RSNE et le RSFTNL réunissent les partenaires clés de la santé et de mieux-être des niveaux provincial et régional. Ils comptent également sur l'appui de la Société Santé en français (SSF - <https://santefrancais.ca/>). Ce chef de file national assure, en étroite collaboration avec les réseaux santé en français de chaque province et territoire, un meilleur accès à des programmes et services de santé en français de qualité pour améliorer l'état de santé de l'ensemble des communautés francophones et acadiennes vivant en milieu minoritaire.

### Le projet

Face aux enjeux en santé pour la petite enfance dans les communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire, RSNÉ et RSFTNL et ses partenaires veulent développer un plan communautaire pour la santé de la petite enfance francophone pour chacune de leurs provinces.

### Le mandat

RSNÉ et RSFTNL, en collaboration avec leurs partenaires, désirent mettre en place une consultation et une concertation des partenaires de la communauté en vue de développer un plan communautaire pour la santé de la petite enfance francophone dans leurs provinces respectives.

Pour cela, il appartient de :

- définir le continuum santé en petite enfance en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador;
- faire un état de situation de la santé de la petite enfance francophone en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador;
- réaliser le portrait actuel (écarts et services absents, besoins, capacités, enjeux) dans les deux provinces;
- développer un plan communautaire pour la santé de la petite enfance francophone dans chacune des provinces.

Au final, le mandataire devra réaliser un plan communautaire concerté et approuvé par les partenaires du projet, détaillant les pistes d'actions possibles, les promoteurs envisagés pour soutenir ces actions au regard du budget affecté aux activités. Ce plan devra viser une période de 4 ans (2020-2024)

## Contexte

Comme toutes les provinces à majorité anglophone, la Nouvelle-Écosse fait face à des défis importants concernant la santé des enfants de 0 à 6 ans dans les communautés francophones en milieu minoritaire. À cet égard, les deux réseaux, en collaboration avec leurs partenaires, désirent mettre en place une consultation et une concertation des partenaires de la communauté en vue de développer un plan communautaire pour la santé de la petite enfance francophone de leurs provinces. Ce plan permettra de mettre de l'avant plusieurs actions qui pourront être financées dans les années 2020-2024.

La mise en œuvre de ce plan communautaire a deux objectifs :

1. Planifier des interventions globales adaptées sur le plan culturel et linguistique et des programmes de promotion de la santé pour améliorer la santé et le développement des enfants (de 0 à 6 ans) et leurs familles.
2. Améliorer l'accès à des programmes de promotion de la santé de la petite enfance afin de réduire les iniquités en matière de santé de la petite enfance dans ces collectivités.

## L'étendu des travaux

Le contractant aura à assurer la méthodologie de la recherche, la revue de littérature, la prise de contact et les échanges avec les partenaires clés, la compilation et l'analyse des données, l'animation d'un forum provincial ou autres formes de consultations communautaires, et l'écriture des plans communautaires.

## Étapes

- Effectuer une rencontre de départ avec les leaders du projet afin de clarifier les besoins liés au mandat;
- Faire une brève revue de littérature pour dégager des initiatives et des outils ayant prouvé leur valeur ajoutée à la lumière du mandat;
- Recueillir des informations auprès des partenaires identifiés des deux provinces, d'organisations dans d'autres provinces confrontées ou ayant été confrontées aux mêmes problématiques, et de partenaires nationaux<sup>1</sup>;
- Analyser les pistes d'actions possibles à la lumière du contexte néo-écossais ou terre-neuvien-et-labradorien, et présenter leurs avantages et inconvénients, ainsi que les promoteurs possibles de ces actions, en tenant compte du budget affecté pour la réalisation de ces activités;
- Remettre aux membres du comité une première ébauche du rapport présentant les actions et les recommandations, ainsi qu'une première version de ce plan communautaire pour révision et approbation;
- Mettre en place le contenu et animer des rencontres provinciales pour concerter les partenaires sur les pistes présentées dans le plan communautaire<sup>2</sup>;
- Remettre le rapport final.

## 2. EXIGENCES

- La personne ou entreprise sélectionnée doit avoir une connaissance pointue des enjeux liés à la santé et à la petite enfance, particulièrement dans des communautés francophones en milieu minoritaire;

<sup>1</sup> Au regard de la pertinence du contact en personne, il est souhaitable que les consultations avec les acteurs provinciaux puissent se faire en personne (à discuter pour TNL).

<sup>2</sup> La logistique (location salle, envoi invitation, gestion des repas et des besoins techniques...) sera à la charge des réseaux santé

- La personne ou entreprise sélectionnée doit avoir une connaissance des enjeux des communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire;
- La personne ou entreprise sélectionnée doit avoir une expérience solide en développement de plan communautaire;
- La personne ou entreprise sélectionnée doit avoir des compétences démontrées en tant que consultant ou consultante.

Atouts :

- La personne ou entreprise sélectionnée connaît les principaux acteurs acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse et/ou de Terre-Neuve-et-Labrador.
- La personne ou entreprise sélectionnée connaît le milieu de la santé en Nouvelle-Ecosse et/ou à Terre-Neuve-et-Labrador et de ses acteurs-clés.
- La personne sélectionnée doit pouvoir participer à une rencontre de planification nationale à Ottawa, Ontario en date du 19 novembre, 2019.

### 3. CRITÈRES DE SÉLECTION DES SOUMISSIONNAIRES

Calcul du pointage sur 100 points (un pointage de 70 points est essentiel pour que la proposition soit considérée) :

- 1 Expérience de la personne ou l'entreprise (40 points) :
  - Avoir une expérience d'au moins cinq ans dans le domaine de la consultation en identifiant les mandats précédents ou expériences pertinentes démontrant l'expertise du soumissionnaire à mener des consultations au niveau provincial;
  - Démontrer une solide expérience dans les enjeux liées à la santé et à la petite enfance, particulièrement dans des communautés francophones en milieu minoritaire;
  - Avoir une bonne connaissance du milieu de la santé en Nouvelle-Écosse et des communautés acadiennes et francophones.
- 2 Approche préconisée (20 points)  
Le soumissionnaire devra démontrer sa compréhension du mandat. À cette fin, il devra :
  - Décrire la méthodologie ou les approches privilégiées qu'elle entend utiliser pour atteindre les objectifs de ce mandat;
  - Démontrer la compréhension du mandat et décrire les grandes étapes pour y arriver (calendrier de travail);
  - Soumettre un devis détaillé des coûts.
- 3 Local (10 points)
  - Dix points seront attribués aux individus ou firmes ayant leur siège social en Nouvelle-Écosse ou à Terre-Neuve-et-Labrador.
- 4 Références et portfolio (30 points)
  - Fournir une liste de ses réalisations dans des mandats semblables à celui-ci.

### 4. ÉCHÉANCIERS

La compagnie ou le candidat sera choisi dans la semaine du **28 octobre 2019**. Le travail débutera suite à la signature du contrat de travail. Le produit final doit être livré au plus tard **trois mois** après la signature du contrat.

---

## 1. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter Pierre-Louis Roisé, directeur général du Réseau Santé ([reseau@reseausantene.ca](mailto:reseau@reseausantene.ca)) ou Lise Richard, directrice du Réseau Santé en français TNL ([lise.richard@fftnl.ca](mailto:lise.richard@fftnl.ca)). Tous renseignements obtenus d'autres sources ne sont pas officiels et peuvent même être inexacts.

## 2. CHANGEMENTS ET MODIFICATIONS À L'APPEL D'OFFRES INITIÉES PAR LES RÉSEAUX SANTÉ EN FRANÇAIS

Tous les soumissionnaires sont invités à faire part par courriel de leur intention de soumettre une soumission. Ils seront ainsi avisés par écrit par Réseau Santé – Nouvelle-Écosse ou par Réseau santé en français TNL si des modifications et des changements sont requis par lui.

## 3. CLÔTURE DE L'APPEL D'OFFRES

Les soumissions sous le titre APPEL D'OFFRES – Petite enfance en santé en Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador doivent être reçues par courriel, au plus tard le **28 octobre 2019 à 12h** (heure de l'Atlantique).

## 4. SOUMISSIONS EN RETARD

Les soumissions tardives ne seront pas considérées et seront retournées aux soumissionnaires.

## 5. CHANGEMENTS ET MODIFICATIONS À LA SOUMISSION INITIÉS PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire peut changer ou modifier une soumission déjà remise en retirant, modifiant ou soumettant un document remplaçant jusqu'à la clôture de l'appel d'offres. Cette requête de l'entreprise doit être soumise officiellement par écrit et signée par la personne autorisée du soumissionnaire y compris l'engagement de respecter ses déclarations lors de la première soumission.

## 6. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat débutera immédiatement et prendra fin trois mois après la date d'acceptation de la soumission.

## 7. PROLONGATION DU CONTRAT

Les Réseaux se réservent le droit exclusif, à la fin du contrat, de prolonger le contrat pour une période déterminée, selon ses besoins et les conditions économiques.

## 8. PAIEMENT DES SERVICES RENDUS

Au moment de l'acceptation de la soumission, le mandataire devra soumettre une facture aux Directions: 50% de la facture approuvée sera payé au plus tard 15 jours après la réception de la facture, les 50% restants seront payés à la livraison du rapport final.

Les réseaux imposent un montant maximum pour ce mandat de **30 000\$ (15 000\$ RSNE, 15 000\$ RSTNL)**. Ce montant prend en compte les frais de séjour et de dépenses de voyages, taxes, et autres frais associés au projet qui seront exposés par le mandataire.

Les réseaux se réservent chacun le droit de résilier le présent contrat, individuellement ou collectivement, pour l'un des motifs suivants :

- i. L'organisation fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent appel d'offres;
- ii. L'organisation cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens. Dans un tel contexte, le fournisseur sera payé pour les travaux réalisés jusqu'à la date de résiliation du contrat.

## 9. TAXES DE VENTE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TVH)

Ne pas inclure la TVH dans les soumissions. Ce montant cependant devra être identifié séparément sur les factures soumises.

## 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres pour leurs provinces respectives, deviendront la propriété entière et exclusive du Réseau Santé - Nouvelle-Écosse ou du Réseau santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador qui pourra en disposer à son gré.

Le mandataire cède et transfère aux Réseaux, qui acceptent, tous les droits d'auteur sur tous les documents réalisés pour leurs provinces respectives en vertu du présent contrat.

Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limite de territoire ni de temps et sans limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour la cession de droits d'auteur consentie en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération prévue.

## 11. AUTRES

Ni le RSNE ou le RSFTNL sont tenus d'accepter la plus basse soumission ni aucune soumission, ni d'encourir aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires. Les soumissions reçues seront évaluées après l'expiration du délai fixé pour leur présentation. Les soumissionnaires retenus en présélection pourront être convoqués en entrevue.